Quelles tâches peut-on déléguer en pharmacie d'oncologie ? – l'expérience du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Lysanne Besse [1,2], B.Pharm., D.P.H. ; Jean-Philippe Adam[1], B.Pharm., M.Sc., BCPS; Nathalie Letarte [1,3], B.Pharm., M.Sc., DESG, BCOP. [1] Pharmacien(ne), Hôpital Notre-Dame du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Montréal (Québec), Canada; [2]Coordonnatrice soins et services pharmaceutiques en oncologie, Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Montréal (Québec), Canada; [3]Professeure agrégée de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec), Canada.

Introduction : Depuis 2008, la clinique externe d'oncologie de l'Hôpital Notre-Dame du CHUM a connu une augmentation régulière du nombre de patients traités et une augmentation de la complexité des traitements administrés. Avec ce haut débit, les pharmaciens d'oncologie ont souvent eu recours au temps supplémentaire pour dispenser les soins et services pharmaceutiques requis pour leurs patients. Afin de réorganisation leur travail, diverses mesures ont été mises en place, dont la délégation au personnel technique et clérical.

Objectif : Décrire comment la délégation des tâches aux assistants techniques en pharmacie (ATP) et aux commis administratifs a permis aux pharmaciens d'oncologie de réorganiser leur travail.

Méthodologie : Diverses tâches auparavant effectuées par les pharmaciens d'oncologie ont été déléguées aux ATP : préparation des étiquettes de fabrication des préparations stériles, vérification de la fabrication des préparations stériles de médicaments dangereux et vérification contenant-contenu de ces mêmes préparations. D'autres tâches ont été transférées aux commis administratifs : conciliation quotidienne entre les traitements cédulés et les traitements préparés et tâches cléricales nécessaires pour faciliter l'accès à certains médicaments d'oncologie administrés en-dehors des murs de l'hôpital. Les pharmaciens d'oncologie ont aussi cessé leur implication dans certains services sans valeur ajoutée pour le patient : service unidose des médicaments contrôlés et service des prémédications au nom des patients.

Résultats et conclusion : La délégation aux ATP et commis administratifs a permis de diminuer la charge de travail des pharmaciens. Ajoutée à d'autres mesures non discutées ici, elle a permis une réorganisation complète du travail à la pharmacie d'oncologie.